



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
UNITÉ TECHNIQUE D'EXÉCUTION (UTE)

FEUILLE DE ROUTE

*POUR LA MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE DE GESTION PERMANENTE DU
PARC NATIONAL HISTORIQUE – CITADELLE, SANS-SOUCI, RAMIERS (PNH-CSSR)
VERSION FINALE*



L'AGP : UN SYSTÈME DE GESTION ADAPTATIF ET ÉVOLUTIF

Juin 2021

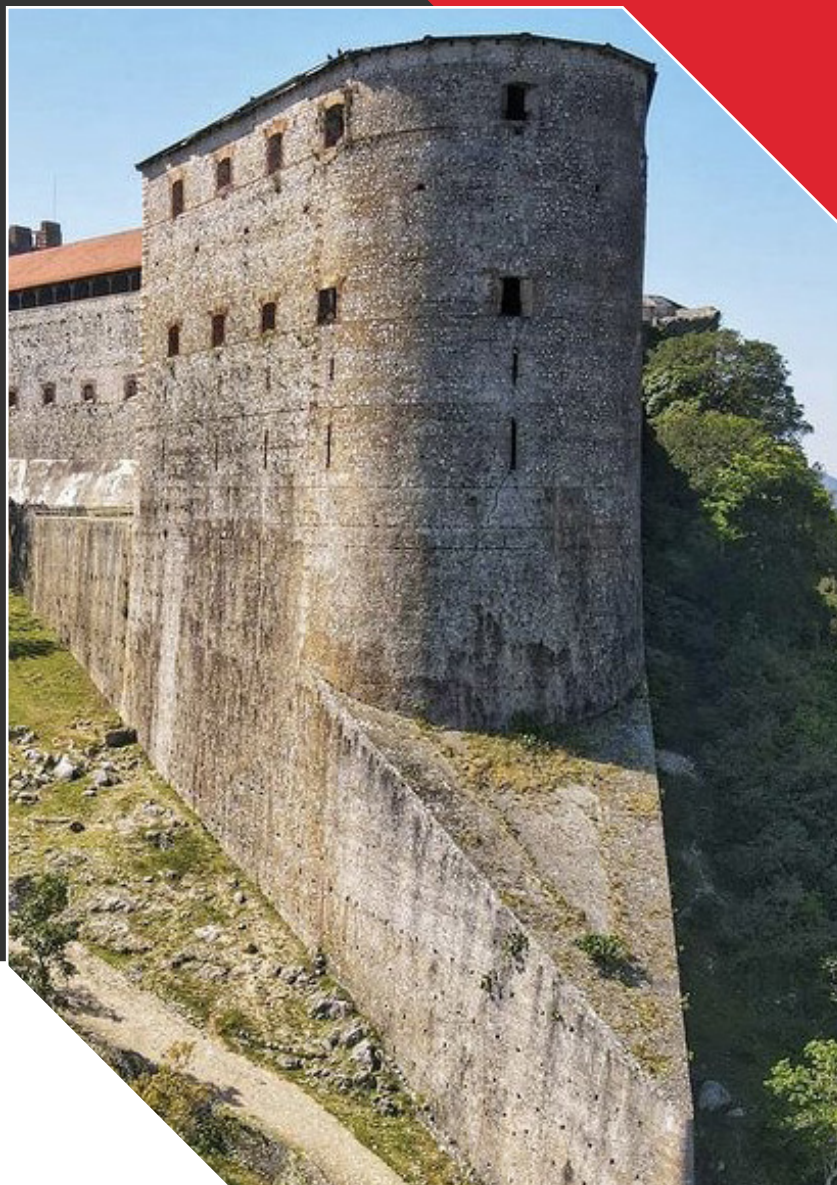
TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	3
INTRODUCTION	4
A. Contexte	4
B. Situation de la structure actuelle et de sa dynamique	6
PARTIE I : CADRE STRATÉGIQUE.....	9
1. VISION.....	10
2. OBJECTIF GÉNÉRAL	10
3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	10
4. RÉSULTATS ATTENDUS.....	10
5. AXES	11
6. ACTIVITÉS.....	11
Phase 1.....	12
Dispositions transitoires (2021-juillet 2022)	12
6.1 Établissement de la structure de gouvernance de l'AGP.....	12
6.2 Consolidation des activités de l'AGP.....	16
Phase 2.....	18
Mise en place de l'AGP permanente (Août 2022).....	18
6.3 Lancement de l'AGP permanente	18
6.4 Établissement de l'AGP permanente (Août 2022)	19
Phase 3.....	21
L'AGP : un organisme autonome (>2025)	21
PARTIE II : CADRE DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI.....	23
7- STRUCTURE DE GOUVERNANCE	24
8- CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS.....	27
9- MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES.....	27
10- CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION.....	28
PARTIE III : MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE.....	30
ANNEXES	33



ABRÉVIATIONS, ACRONYMES

AGP	Autorité de Gestion du Parc
ANAP	Agence Nationale des Aires Protégées
ATH	Association Touristique d'Haïti
BM	Banque Mondiale
BRH	Banque de la République d'Haïti
BON	Bureau de l'Ordonnateur National
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CIG	Comité Interministériel de Gestion
CPM	Centre du Patrimoine Mondial
ISPAN	Institut de Sauvegarde du Patrimoine National
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MdE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MT	Ministère du Tourisme
MTPTC	Ministère des Travaux Publics Transports et Communications
MUPANAH	Musée du Panthéon National d'Haïti
OGDNH	Organisation de Gestion de la Destination Nord d'Haïti
PAST	Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique
PNH-CSSR	Parc National Historique-Citadelle, Sans-Souci et Ramiers
TDR	Termes De Référence
UGP	Unité de Gestion du Parc
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UTE	Unité Technique d'Exécution



Le Parc National Historique Citadelle Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR) appartient à tous les Haïtiens et à l'humanité.

Le Comité Interministériel de Gestion de ce territoire est déterminé à mettre en place une structure de gestion permanente du parc afin que ce trésor patrimonial et naturel mondial demeure une source de fierté et de connaissances pour les générations présentes et futures.

Pradel Henriquez, Ministre de la Culture et de la Communication.

CONSERVATION DU **PATRIMOINE CULTUREL**

au bénéfice des générations présentes et futures.

PRÉFACE

Cette feuille de route est le résultat d'un processus de consultation et de concertation mené par l'Agent de Liaison, avec le support des secteurs clés impliqués dans la gestion du Parc National Historique Citadelle Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR).

Ce guide s'adresse au Comité Interministériel de Gestion (CIG) du Parc National Historique Citadelle Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR). Il propose des orientations, présente une réflexion sur les phases, des méthodes et des outils pour mettre en place une structure de gestion opérationnelle, permanente et autonome du PNH-CSSR et expose les modalités de rédaction d'un tel document.

Le but n'est pas de détailler les activités d'une solution en particulier, mais plutôt de fournir un aperçu général des principales activités à réaliser dans une perspective adaptative et évolutive.

Ce guide s'articule autour de trois (3) parties :

Une première partie à caractère opérationnel sera dédiée à la présentation des étapes et principales activités permettant la conception.

Une deuxième partie présentera la mise en œuvre des outils suivant une démarche diachronique et le suivi nécessaire à une gestion efficiente.

Une troisième partie qui servira d'argumentaire permettra de définir le processus d'élaboration de la feuille de route.



Palais Sans-Souci, Chrisfort photography

INTRODUCTION

A. Contexte

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos Ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». (Sagesse indienne)

Créé en 1978 par décret présidentiel et localisé dans le nord d'Haïti, le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR) est un site classé patrimoine mondial de l'humanité, du fait de sa grande richesse culturelle et naturelle. Il couvre une superficie de 25 km². Sa protection relève de la loi de 1942 sur la protection des monuments et sites.

Depuis bien des années, le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR) subit des infiltrations clandestines à des fins de cultures, le déboisement pour la production de charbon, l'agriculture incontrôlée, l'élevage intensif, les conflits ainsi que des contraintes d'ordre institutionnel. Vu l'urgence d'assurer pleinement le contrôle de ce territoire exceptionnel, le gouvernement haïtien s'est engagé à le préserver pour les générations présentes et futures.



■ Un Comité Interministériel de Gestion (CIG) du parc a été créé par arrêté du 9 août 2012. Il est présidé par le Premier Ministre ou, par délégation, par le Ministre de la Culture. Selon son article 3, le comité « met en œuvre la politique conduite par le gouvernement relativement aux études et travaux relatifs à la réparation et la prévention des dommages susceptibles d'ébranler fortement l'équilibre de la Citadelle Henry ainsi qu'à la protection, la gestion et l'aménagement du Parc national ». Le Directeur Général de l'ISPAN en assure son secrétariat permanent. Une Unité de Gestion du Parc (UGP) regroupant les représentants des Ministères de la Culture, du Tourisme et de l'Environnement a été créée. Elle est supportée par les Maires et CASECS, à travers une table de concertation.

■ En 2014, une opportunité politique émerge. Le gouvernement haïtien a signé un accord de don avec la Banque Mondiale pour l'exécution du projet « Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique » (PAST). La mise en œuvre de ce projet est assurée par l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) / Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) pour le volet technique et l'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour le volet administratif et financier. L'objectif primordial de ce projet vise à améliorer l'attractivité et la gestion des sites patrimoniaux dans le Nord d'Haïti, afin de soutenir le développement d'un tourisme durable. Le fonctionnement de l'UGP du parc est pris en charge, en grande partie, par le projet PAST.






■ En 2018, cette structure a été reformatée. Une structure de gestion provisoire dénommée Autorité de Gestion du Parc (AGP) a été mise en place pour une durée d'un (1) an en vue d'adresser toute la problématique de gestion du Patrimoine culturel et naturel de ce territoire. Ses principales responsabilités se résument autour des programmes axés sur :

- la conservation du patrimoine culturel au bénéfice des générations présentes et futures ;
- la conservation du patrimoine naturel, comme aire protégée ;
- l'exploitation touristique, facteur d'investissements et de soutien aux activités socioculturelles ;
- la population et le développement durable du territoire.



B. Situation de la structure actuelle et de sa dynamique

L'Autorité de Gestion du Parc (AGP) est ainsi constituée :

1	1	1	1	1	Des jeunes recrutés par appel à candidature issus des quatre (4) communes du Parc :	Service administratif
					<ul style="list-style-type: none"> • 16 Agents environnementaux, (jeunes universitaires) • 3 Animateurs sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Logisticien 1 Gestionnaire Senior 1 Assistante Administrative 1 Chauffeur 1 Ménagère 2 Gardiens



Source AGP

Cette structure fait face à de nombreuses contraintes d'ordre environnemental, organisationnel, matériel et institutionnel qui sont :

- persistance de l'exploitation irrationnelle du parc pose des problèmes environnementaux dans le PNH-CSSR : déforestation, agriculture incontrôlée ;
- faible capacité de gestion des conflits ;
- absence de mécanismes institutionnels adaptés pour faciliter la gestion du parc l'empêche d'agir au-delà des strictes limites de son mandat ;
- représentation incomplète des ministères concernés au sein de l'AGP ;
- faiblesses techniques et administratives : les membres de l'AGP manquent de ressources humaines pour le bon fonctionnement de la structure malgré les efforts fournis par l'UTE ;
- règlements intérieurs non clairement définis ;
- absence de plan de gestion du parc.

Toutefois, l'AGP a enregistré, à partir de ses plans d'action et de ses rapports trimestriels, des résultats constants orientés vers :

- l'assainissement dans les quartiers Arsenal, Palais Sans-Souci et à Milot ;
- les animations culturelles (période sainte, Noël) ;
- la sensibilisation du public à l'importance du parc : les actions ont ciblé les individus en ce qui concerne la responsabilité citoyenne, les communautés, incluant les leaders et les médias ;
- l'interaction avec les populations ;
- la coordination de certaines activités des organismes gouvernementaux et internationaux impliqués dans le parc.

Vu que la structure actuelle de gestion du parc est désuète, il est urgent de mettre en place une structure permanente avec un mandat précis et un budget de fonctionnement pour la gestion de ce patrimoine habité.

En outre, Haïti est l'un des pays signataires de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972.

Or, cette convention fait obligation à l'État partie, suivant l'article 112, de gérer efficacement le bien classé au regard d'un cycle planifié de mesures à long terme et quotidiennes quant à la sauvegarde, la valorisation et la conservation pour les générations actuelles et futures.

C'est dans ce contexte que se situe l'élaboration de la feuille de route pour la mise en place d'une Autorité de Gestion permanente du Parc.



« Les initiatives entreprises pour la préservation des monuments historiques dans le parc ainsi que la volonté constatée quant à la gestion de ce territoire classé au patrimoine de l'humanité nécessitent néanmoins une mobilisation plus importante de la part de l'ensemble des acteurs concernés afin d'assurer une gestion intégrée de la Citadelle Henry.

Il est urgent de prendre en compte ce monument bicentenaire dans la feuille de route pour la mise en place de l'AGP permanente. Il est crucial de doter ce patrimoine d'un personnel pour rendre opérationnel un plan d'action axé sur :

- 1- la mise en œuvre des outils devant permettre une gestion proactive et durable dudit monument;*
- 2- la protection du patrimoine et son assainissement régulier ;*
- 3- l'accueil et la promotion de la Citadelle via un partenariat public-privé ».*

(Marc-Donald VINCENT, Responsable logistique de l'AGP)

**CARTE DU PARC NATIONAL HISTORIQUE
CITADELLE, SANS-SOUCI, RAMIERS**
REPUBLIQUE D'YEMOUA



Superficie du PNH-CSOR : 25.285,59 hectares

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES MONUMENTS HISTORIQUES
 CITADELLE MOHBI : 18.57000°N / 72.24000°E
 SITE HISTORIQUE DE SANS-SOUCI : 18.58411°N / 72.24211°E
 PALAIS DES SANS-SOUCI : 18.60000°N / 72.23811°E

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE MILOU ET DE DONDON
 MILOU : 18.60000°N / 72.23411°E
 DONDON : 18.52870°N / 72.24211°E



«La feuille de route constitue une base importante de discussions pour l'engagement du gouvernement dans la gestion du Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers».

Pradel Henriquez, Ministre de la Culture et de la Communication



«Nous n'héritons pas de la Terre de nos Ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants». (Sagesse indienne)

PARTIE I : CADRE STRATÉGIQUE



1. VISION

L'État haïtien, à travers ses institutions publiques, en collaboration avec les communautés locales, les institutions privées, et la société civile, est capable d'assurer pleinement, de manière autonome, la gestion du Parc National Historique Citadelle Sanssouci Ramiers (PNH-CSSR), avec le support des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) nationaux et internationaux, tout en renforçant la bonne gouvernance dans une perspective de développement durable.

2. OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif de la présente feuille de route est de décrire de manière cohérente et détaillée les différentes phases pour la mise en place de la structure de gestion adaptative et pérenne du PNH-CSSR, tout en favorisant son autonomisation progressive, autour d'un projet porté par un ensemble de secteurs clés.

L'élaboration de cette feuille de route devra donc nécessairement s'adapter aux conditions réelles du pays. De ce fait, elle doit aboutir à la formulation d'un certain nombre de stratégies pour le renforcement des capacités de la structure actuelle, à tous les niveaux et constituer un cadre de référence permettant de mobiliser les ressources à la fois nationales et internationales, dans l'optique de la mise en place d'une structure de gestion permanente efficace.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques visés à travers cette feuille de route sont les suivants :

- L'adhésion des autorités politiques au processus d'élaboration puis de la mise en œuvre de la feuille de route ;
- La mise en place d'un cadre organisationnel et juridique pour l'AGP permanente ;
- L'établissement des priorités en terme de résultats à obtenir pour les années à venir ;
- La définition des stratégies de renforcement des capacités ;
- La définition d'un chronogramme des activités ;
- La mobilisation des ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'AGP permanente ;
- La définition du cadre de mise en œuvre, de suivi et de contrôle.

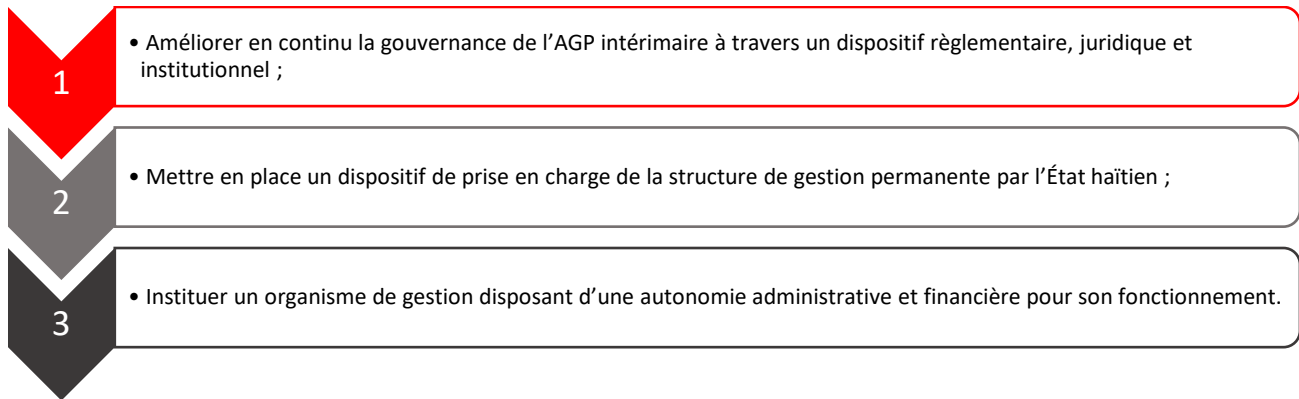
4. RÉSULTATS ATTENDUS

- Le soutien des autorités et leur adhésion au processus d'élaboration de la feuille de route est obtenu ;
- Le cadre organisationnel pour la mise en place de la structure de gestion permanente est défini ;
- Un chronogramme des activités est défini ;
- Les ressources humaines nécessaires sont identifiées et renforcées ;
- Les ressources financières qui seront mobilisées identifiées ;
- Les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et de contrôle identifiés.



5. AXES

La feuille de route est déclinée en trois (3) axes qui ciblent des résultats et des activités. Ces axes sont définis de la manière suivante :



6. ACTIVITÉS

Ces activités sont définies en trois phases qui sont :

Phase 1 : Dispositions transitoires (2021-juillet 2022)

Établissement de la structure de gouvernance de l'AGP

- Élaborer un projet d'amendement de l'arrêté portant création du CIG du PNH-CSSR
- Partage de responsabilités
- Renforcer le fonctionnement de l'AGP
- Accompagner le développement local en s'assurant d'une large représentation des secteurs clés
- Mise en place d'un corps professionnel au service du PNH-CSSR

Consolidation des actions de l'AGP

- Mise en œuvre des plans actions de l'AGP intérimaire
- Mise en place et lancement officiel de l'AGP permanente

Phase 2 : Mise en place de l'AGP permanente (Août 2022)

Lancement de l'AGP permanente

Établissement de l'AGP permanente

Phase 3 : Institution de l'AGP permanente en tant qu'organisme autonome (>2025)



Source Internet

Phase 1

Dispositions transitoires (2021-juillet 2022)

Cette phase s'étale sur une période allant de 2021 jusqu'à juillet 2022 (date de la fin du projet PAST). C'est à ce moment-là que sera définie une structure de gouvernance de l'AGP permanente. Des activités seront notamment menées pour inscrire cette structure dans le budget de l'État haïtien en tant que programme et trouver des financements auprès des Partenaires Techniques et Financiers nationaux et internationaux en vue de développer des compétences au service du parc.

Dans le même temps, il conviendra de consolider les actions de la structure provisoire actuelle.

Pendant cette première phase, il est nécessaire de réaliser un ensemble d'actions prioritaires, parmi lesquelles on peut citer :

6.1 Établissement de la structure de gouvernance de l'AGP

Activité :

Élaborer un projet d'amendement de l'arrêté portant création du CIG du PNH-CSSR

La mise en œuvre de la feuille de route nécessite d'apporter des modifications à l'arrêté du 9 août 2012 dans le but de faciliter une gestion plus dynamique, saine et rationnelle du parc.

Il s'agit entres autres :

- d'ajouter le MTPTC dans l'article 2 qui définit la composition du Comité d'autant plus que la signature du Ministre des Travaux Publics Transports et Communications figure déjà dans le dit arrêté ;
- fixer les attributions du secrétariat permanent dans l'article 4 ;
- définir l'Autorité de Gestion du Parc (AGP) comme bras de gestion du CIG.

Un projet d'amendement sera élaboré dans le meilleur des délais et soumis à l'approbation du CIG.



Résultats :

- L'arrêté portant création du CIG est amendé et publié ;
- La composition des membres du CIG est complétée ;
- La mission du secrétariat permanent du parc est clairement définie ;
- L'AGP est identifiée comme organe de gestion du parc.

Principales mesures :

Nombre d'articles modifiés et élaborés et nombre de mécanismes de coordination établis.

Activité :

Partage de responsabilités

La responsabilité des membres du CIG sera partagée d'après le schéma qui suit:



Résultats :

- Chaque ministère prend en charge les activités relatives à son secteur d'intervention ;
- Chaque ministère s'engage à intégrer dans son budget une ligne budgétaire ;
- Le budget de l'AGP est validé incluant une contrepartie de l'État pour la prise en charge de l'AGP ;
- Le budget de l'AGP est supporté par les Partenaires Techniques et Financiers.

Principales mesures

- || Nombre de lignes budgétaires respectivement alloués au parc ;
- || Nombre d'apports aussi bien intérieurs qu'extérieurs obtenus.

Activité :

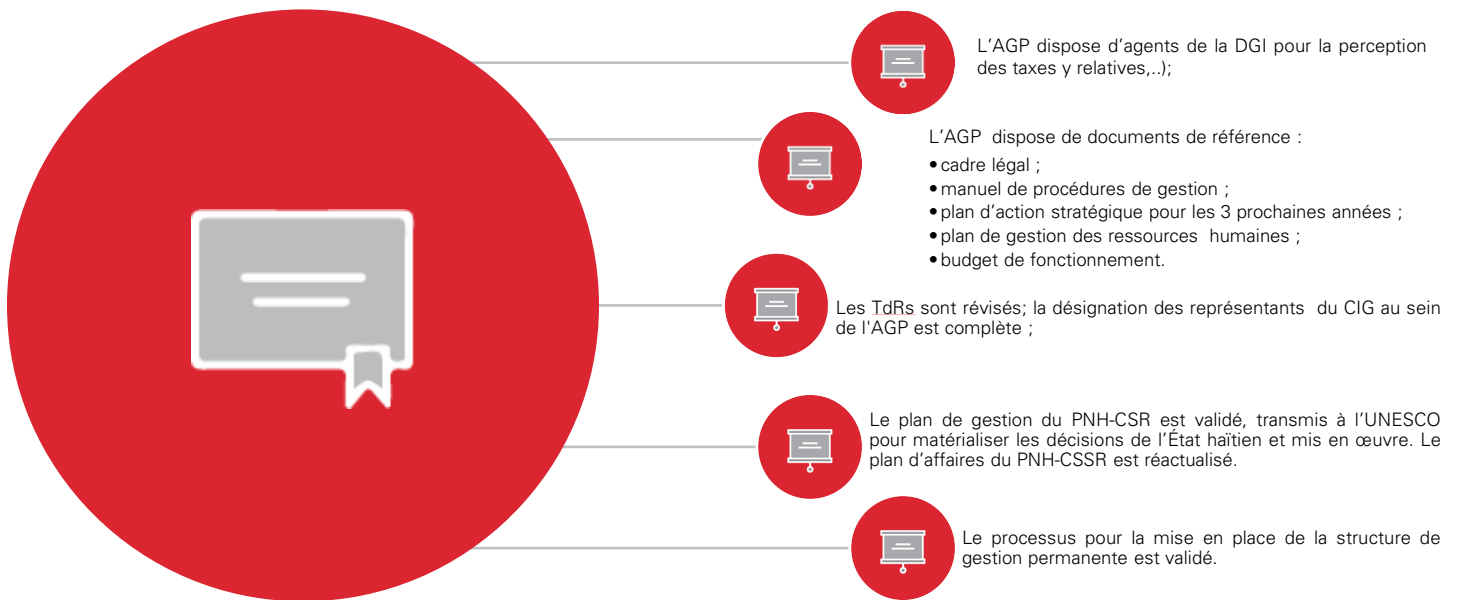
Renforcer le fonctionnement de l'AGP intérimaire

Cette activité regroupe un ensemble d'actions à mener et constitue une étape cruciale pour charpenter et orienter l'essor de la structure actuelle vers une structure permanente.

- En effet, dans le contexte social actuel, il est nécessaire de profiter du moment pour doter l'AGP intérimaire de techniciens de la Direction Générale des Impôts (DGI) afin d'assurer la gestion de la perception des taxes d'entrées.
- Des instruments juridiques, une programmation budgétaire et les règlements intérieurs doivent être élaborés pour doter l'AGP de capacités de coordination, institutionnelles, techniques et financières. Un ensemble de documents seront disponibles pour renforcer son fonctionnement lors de la deuxième étape.

- Dans le même temps, le Président du CIG invitera les membres du conseil à désigner leur représentant pour compléter l'équipe de l'AGP.
- L'AGP mettra en œuvre le plan de gestion du PNH-CSSR finalisé par l'UNESCO et validé par le CIG.
- Le plan d'affaires sera actualisé au regard du contexte actuel, dans une perspective de croissance économique durable.
- L'évaluation des compétences est un moyen d'anticiper sur les compétences dont l'AGP permanente va avoir besoin durant la deuxième phase. Un plan de gestion des ressources humaines sera élaboré.
- Un plaidoyer pour la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières sera mené tout au long de cette phase.

Résultats :



Principales mesures :

- || Nombre de documents institutionnels et d'outils de gestion disponibles
- || Compte-rendu du processus d'élaboration du budget participatif
- || Nombre de membres intégrés dans l'AGP

Activité :

Accompagner le développement local en s'assurant d'une large représentation des secteurs clés.

La responsabilité en matière de préservation et développement du parc se répartit entre l'État, les collectivités territoriales et les citoyens. L'État définit les politiques publiques relatives au patrimoine, à l'environnement, au tourisme et à l'aménagement du territoire. Les citoyens aussi bien qu'en tant que responsables élus, acteurs économiques et associatifs font partie intégrante des secteurs clés de l'AGP. Dans cette perspective, les actions suivantes seront proposées :

- L'accompagnement des secteurs clés nécessite la structuration et des associations de guides, des marchands de souvenirs et meneurs de chevaux.
- Il s'avère nécessaire d'organiser des ateliers de formation continue à l'intention de ces secteurs.
- Pour une gestion intégrée et participative, les représentants des ministères, les associations du secteur privé, la société civile doivent se regrouper pour dynamiser le développement durable du parc.
- Le PNH-CSSR contient toute une large gamme d'éléments méritant de faire l'objet de recherche. Considérant l'importance de l'innovation et la recherche scientifique dans l'enseignement supérieur, le parc favorisera des alliances stratégiques avec des universités, des centres de recherche institutionnels privés, gouvernementaux et internationaux pour soutenir la consolidation des compétences des universitaires et la synergie des spécialistes de la recherche.

- Comme mentionné ci-dessus dans les acquis à consolider, il est primordial de renforcer et d'impliquer davantage les collectivités territoriales dans la gestion pérenne du parc. Les actions d'animations conduites par l'AGP devront intégrer une plus forte dimension accompagnement et conseil de manière permanente.
- La diversité des intérêts en jeu et la quantité des acteurs concernés dans la gestion du parc conduisent à l'apparition de situations conflictuelles internes et externes. Pour pallier à cette problématique, il est nécessaire de mettre en place un processus de médiation.

Résultats :

- Structuration des associations des guides, des marchands de souvenirs, des meneurs de chevaux ;
- Organisation des ateliers de formation continue à l'intention de ces associations ;
- Création d'un Conseil consultatif inclusif composé de représentants (directions départementales de l'État, organisations socio-professionnelles : transport, ATH Nord, OGDNH, CCIH Nord, société civile et religieuse) ;
- Création d'un comité scientifique constitué d'experts pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation ;
- Meilleure implication de la table de concertation intercommunale dans la gestion du PNH-CSSR ;
- Mise en œuvre d'un processus de médiation dans le cadre de la gestion des conflits.

Principales mesures :

- || Nombre d'associations structurées et renforcées
- || Nombre des séances de formation organisées
- || Nombre de groupes de travail, de suivi et de consultation constitués
- || Nombre de sessions de consultations
- || Régularité des réunions des instances
- || Disponibilité des rapports des réunions et comptes rendus

Activité :

Mise en place d'un corps professionnel au service du PNH-CSSR

Les activités de l'AGP permanente doivent être fondées sur une collaboration interdisciplinaire en recourant à la conservation qui permet aux Haïtiens et aux étrangers de jouir de ce patrimoine mondial. Puisque le PNH-CSSR est classé patrimoine de l'humanité, il est important de conserver son authenticité et les qualités dans lesquelles il a été classés. Donc, tout traitement de ses monuments doit se baser sur une stratégie d'intervention minimum et prévoir un programme d'entretien de routine et préventif. Il est logique que toute stratégie de conservation efficace et durable suppose l'intervention de professionnels qualifiés. Les professionnels affectés à l'entretien du PNH-CSSR doivent être de haut niveau dans leur propre domaine.

En général, l'AGP doit disposer de cadres techniques en biens culturels, en environnement, en aménagement en quantité suffisante pour mener à bien la mise en œuvre du plan de gestion du parc. Mais, l'insuffisance du personnel au sein de cette structure et le manque de formation des cadres font souvent défaut dans la gestion du patrimoine.

C'est dans cette optique qu'un dispositif sera mis en place pour la préservation, la restauration, la valorisation et l'aménagement des espaces patrimoniaux mobilisant des compétences spécialisées d'expertise et de conseil. Ce dispositif concerne des opérations de formation intensive axées sur la valorisation et le développement du patrimoine bâti sous toutes ses formes : bâtiments, ensembles et paysages.

Dans le même temps, la citadelle Henry, haut lieu de culture et de tourisme, impressionnante et majestueuse, doit être gérée par une cellule mixte constituée de professionnels issus de l'AGP, de l'ISPAN, du MUPANAH ayant à sa tête un Directeur technique et appuyé dans son action par des partenaires qui acceptent de mettre à profit leurs ressources et leur expertise.

En définitive, cette approche répondra à d'importants besoins y relatifs car la conservation du patrimoine est désormais reconnue dans le monde comme un levier pour l'atteinte des objectifs du développement durable.

Dans ce cadre d'idées, pour poursuivre les acquis du projet PAST et encourager la pérennisation de la structure de gestion du parc, il est important de soutenir un programme pour l'entretien des monuments du site, la biodiversité et le fonctionnement du secrétariat permanent du CIG.

Résultats :

- Une convention de mise à disposition d'un fonds qui définit l'ensemble des dispositions relatives à l'objectif, au nom, à la durée et aux autres modalités particulières de gestion du fonds est exécutée entre les parties prenantes ;
- Une assistance technique est fournie par l'UTE et la Banque de la République d'Haïti (BRH) pour l'élaboration du document de projet de création du fonds ;
- Signature d'un accord cadre de partenariat avec des grandes universités francophones (Institut National du Patrimoine (France), Faculté d'Architecture (Belgique), École de Marseille (France), etc. ;
- Recrutement de jeunes universitaires dans le domaine du patrimoine ;
- Mise en place d'une cellule mixte pour la gestion de la citadelle ;
- L'AGP et le secrétariat permanent du CIG sont renforcés.

Principales mesures :

- || Document de convention disponible
- || Montant du fonds disponible
- || Des lacunes en matière de connaissances et de capacités techniques en matière de patrimoine recensées au sein de l'AGP
- || Meilleure gestion de la citadelle
- || Nombre d'emplois créés
- || Nombre de jeunes recrutés

6.2 Consolidation des activités de l'AGP

Activité :

Mise en œuvre des plans d'actions de l'AGP intérimaire

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'AGP intérimaire, il est important de renforcer ses actions pour mieux faciliter la transition vers la structure de gestion permanente. Un ensemble d'animations pédagogiques et de sensibilisation sont prévues dans le plan d'action de l'AGP.

D'ailleurs, la **Convention du Patrimoine mondial** stipule (article 27) que les états parties « ... s'efforcent par tous les moyens appropriés, notamment par des programmes d'éducation et d'information, de renforcer le respect et l'attachement de leurs peuples, au patrimoine culturel et naturel défini aux articles 12 et 2 de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO... ».

Résultats :

- des animations culturelles sont organisées ;
- des travaux d'assainissement sont réalisés ;
- des ateliers de formation et de concertation sont effectués ;
- des campagnes de communication pour mettre en avant l'engagement de l'AGP intérimaire et de promotion du parc sont menées (radio, TV, bulletins, dépliants, réseaux sociaux, site internet) ;
- une vaste campagne de sensibilisation est élaborée pour une meilleure implication des habitants dans le développement durable du parc.



Les plans d'action annuels sont établis et exécutés ;
Des campagnes de communication pour mettre en avant l'engagement de l'AGP et la promotion du parc sont menées (radio, TV, bulletins, dépliants, réseaux sociaux, site internet) ;



La population du parc est sensibilisée à la protection du patrimoine culturel et naturel ;



Des animations culturelles, des travaux d'assainissement, des ateliers de formation et de concertation sont réalisés.

Principales mesures :

- ▶ Nombre d'activités culturelles réalisées
- ▶ Nombre d'actions de sensibilisation à l'adresse des habitants du parc
- ▶ Nombre d'associations ayant bénéficié de la formation
- ▶ Nombre de formations dispensées
- ▶ Nombre de rapports et comptes rendus disponibles
- ▶ Nombre d'émissions réalisées
- ▶ Nombre de personnes conscientisées sur l'importance du parc





Phase 2

« La feuille de route constitue une base importante de discussions pour l'engagement du gouvernement dans la gestion du Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers ».
Pradel Henriquez, Ministre de la Culture et de la Communication

Mise en place de l'AGP permanente (Août 2022)

Durant cette étape, l'AGP permanente devient opérationnelle. Une cérémonie d'installation sera organisée pour la présenter comme un véritable collectif, réunissant les acteurs publics et les acteurs privés, qui gère le parc. La charge administrative et les engagements de l'AGP sont importants. Ses actions prioritaires peuvent être définies de la manière suivante :

6.3 Lancement de l'AGP permanente

Activité

Mise en place et lancement officiel de l'AGP permanente

L'AGP permanente sera institutionnalisée avec tous les acteurs concernés. L'AGP permanente étant formellement constituée, une cérémonie de lancement sera organisée dans le nord pour célébrer la collaboration des années d'échanges de bonnes pratiques avec les partenaires qui ont compris le bien fondé d'accompagner le gouvernement haïtien dans la préservation du patrimoine culturel dans la perspective du développement durable. Ce sera l'occasion pour informer le public en général et les parties prenantes de la prise en charge effective du parc.

Cette cérémonie se déroulera en présence des membres du CIG, des acteurs du secteur privé, des organisations de la société civile, des notables de la zone et de la presse. Elle sera ponctuée d'interventions du Président du CIG, des partenaires et de l'AGP.

Résultats :

- L'AGP est instituée
- Le public, les partenaires techniques et financiers, la société civile, la presse, les collectivités territoriales entre autres, sont mieux informés sur le mode de gestion du parc.

Principales mesures :

- || Nombre de séances de consultations tenues
- || Nombre de recommandations mises en œuvre
- || Nombre de public touché par l'initiative





6.4 Établissement de l'AGP permanente (Août 2022)

Activité :

Intégration dans la fonction publique

Il convient pour chaque membre du CIG d'intégrer dans la fonction publique les contractuels déjà engagés ou de recruter le personnel qualifié au besoin. Le dispositif d'intégration dans la fonction publique de l'État haïtien au bénéfice des agents contractuels est instauré par le Décret du 17 mai 2005 sur la Révision du Statut Général de la Fonction Publique.

Résultats :

- Intégration de contractuels dans la fonction publique
- Recrutement de jeunes diplômés destinés à intégrer plus tard la fonction publique.

Principales mesures :

Nombre de professionnels nouvellement intégrés

Activité :

Renforcement des capacités institutionnelles et en conservation du patrimoine et biodiversité

L'objectif vise à faire acquérir des compétences dans les domaines relatifs à la gestion, au patrimoine bâti et naturel tant du point de vue administratif que technique. Cette démarche consiste à doter l'AGP d'un administrateur pour redresser les faiblesses administratives de ladite structure au regard d'un budget de fonctionnement qui obéit aux règles de la comptabilité publique d'Haïti.

Les agents environnementaux constituent des maillons importants dans la chaîne des interventions pour la protection du site. Des actions de restructuration, de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine naturel seront menées. En vue de les rendre efficaces dans le cadre de leur mission, ces agents environnementaux bénéficieront de formations adéquates. Des moyens logistiques seront mis à leur disposition.



Le **MdE, à travers l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP)** mettra à la disposition du parc des **gardes forestiers** en quantité suffisante qui, pour leur part, seront formés pour une meilleure intervention professionnelle dans l'exercice de leur fonction.

Résultats :

- Mise en place de l'AGP permanente avec des compétences renouvelées au besoin
- Amélioration de la performance de l'AGP
- Dispositif de conservation des monuments renforcé
- Disponibilité de cadres et de conseillers formés au service de l'AGP et du secrétariat permanent du CIG : architectes en conservation, conservateurs-restaurateurs, muséologues, architectes-paysagistes, archéologues, archivistes, spécialistes des relevés du patrimoine, agents environnementaux, gardes forestiers
- Ces cadres et conseillers formés disposent d'outils et procédures aux normes internationales
- Déploiement d'une soixantaine de gardes forestiers de l'ANAP dans le PNH-CSSR pour sécuriser quotidiennement le site de manière permanente

Principales mesures :

- || Rapport sur les mesures de renforcement
- || Nombre de techniciens en patrimoine formés
- || Formations suivies
- || Intégration de nouveaux cadres

Autres activités prévisionnelles

- Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion du parc
- Participer à l'aménagement du musée de la citadelle Henry
- Asseoir le positionnement du parc dans le domaine du tourisme
- Élargir le cercle de partenariat et attirer les investissements du secteur privé dans le parc à travers un partenariat public privé
- Piloter des opérations de requalification paysagère
- Poursuite des programmes d'assainissement
- Mise en place et exécution de programmes agricoles
- Campagne de sensibilisation continue au profit de la population et des acteurs clés
- Promotion des productions locales
- Mise à jour du site internet
- Animation du schéma d'interprétation du PNH-CSSR
- Coordonner l'harmonisation de la signalétique éducative
- Création d'un Réseau Amis et Ambassadeurs du parc



Phase 3

L'AGP : un organisme autonome (>2025)



Avec l'élaboration et la validation du projet de Décret consacrant l'autonomie de l'AGP, cette structure à caractère commercial poursuivra les objectifs et les missions pour lesquels l'AGP a été créée. Elle sera définie suivant l'article 126¹ et fonctionnera suivant l'article 128 du Décret portant organisation de l'Administration Centrale de l'État².

Elle sera administrée par un Directeur Général qui représente l'Organisme. Un Conseil d'Administration, instance délibérative, se chargera de gérer les grandes orientations, déterminer les choix stratégiques de l'AGP et en assurera le suivi.

L'AGP assumera son rôle avec beaucoup de dynamisme, mettra en œuvre et gèrera un programme opérationnel conformément au principe de bonne gestion financière avec des techniciens gestionnaires compétents.

L'AGP sera compétente pour effectuer les missions définies et portera l'entière responsabilité financière, juridique et politique de ses programmes.

L'AGP aura besoin de tous ses partenaires pour effectuer sa mission avec succès. L'établissement de partenariats et accords de coopération avec les PTF, la recherche devraient continuer à être une priorité clé de l'AGP autonome.

¹ Article 126:

Les Organismes Autonomes à caractère financier, commercial et industriel sont des entreprises publiques instituées et financées par l'État sur la base de leur rentabilité économique et sociale, pour produire des biens et services d'intérêt général

² Article 128 :

L'administration et la gestion d'une entreprise publique sont assurées par :

Un Conseil d'Administration, de trois (3) à neuf (9) membres. Le Conseil, dont les membres sont désignés par Arrêté pris en Conseil des Ministres après approbation du Sénat de la République, détermine la politique générale de l'Organisme et en assure le suivi. Une Direction Générale dont le titulaire, sur recommandation du Ministre de tutelle, est nommé par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Le Directeur Général représente l'Organisme dont il a la responsabilité de la gestion et assure le Secrétariat Exécutif du Conseil d'Administration.

Un Conseil de Direction, constitué par l'ensemble des responsables des Directions sous la présidence du Directeur Général, qui élabore les programmes et projets.



PARTIE II : CADRE DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI



7- STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Pour gérer et exécuter les activités, la feuille de route prévoit ce projet de la structure de gouvernance qui repose sur plusieurs niveaux. Les institutions et plateformes de coordination qui la composent doivent être efficaces tant au niveau central que local. La structure de gouvernance se composera de :

Comité Interministériel de Gestion (CIG) du parc

Structure décisionnelle, le CIG est le pilier de la volonté politique pour le développement du parc. Il est l'instance de planification et de coordination interinstitutionnelle par excellence en matière de préservation et de gestion du parc. Cette structure doit orienter la mise en œuvre du cadre stratégique de la feuille de route.

L'inactivité depuis plus de cinq ans de cet organe avait amplifié la faiblesse de la coordination des activités du PNH-CSSR.

Vu son rôle stratégique clé que le CIG est appelé à jouer et sa réelle redynamisation, il est nécessaire de renforcer son secrétariat technique permanent avec des spécialistes, selon les besoins identifiés, au-delà du projet PAST, pour s'assurer à l'avenir de la mise en œuvre des orientations du CIG, du suivi de la coordination des politiques publiques sectorielles, et du bon déroulé des opérations en fonction des objectifs généraux de la feuille de route.



Le CIG et son secrétariat permanente dans une conférence de presse suite à l'incendie de la chapelle de l'Immaculée Conception de Milot.

Autorité de Gestion du Parc (AGP)

La structure de l'AGP permanente sera ainsi constituée :

- Un Coordonnateur, chargé de garantir la bonne exécution de la feuille de route. Il gère une équipe multidisciplinaire composée de compétences en matière de patrimoine, environnement, ingénierie culturelle, tourisme, aménagement du territoire, agroforesterie, gestion et autres domaines en lien avec la population et le développement durable. Il sera assisté d'un Coordonnateur-adjoint ;
- Un Représentant du Ministère de la Culture et de la Communication, chargé de coordonner l'ensemble des événements et d'animations culturelles dans le parc ;
- Un Représentant du Ministère du Tourisme qui met en œuvre les orientations stratégiques du parc en matière de développement touristique. Il sera assisté des guides touristiques disposant des connaissances sur le parc et maîtrisant une ou plusieurs langues étrangères, des agents d'accueil pour informer le public, des policiers de la Politour, du personnel d'entretien, etc.
- Un Représentant du Ministère de l'Environnement qui sera assisté des agents environnementaux diplômés en la matière ;
- Un Représentant du Ministère de l'Agriculture, spécialiste en agroforesterie, pour accompagner les projets de plantation, tels que les haies, les boisements, les bandes boisées, les arbres d'alignements, fruitiers...
- Un Représentant du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, chargé entre autres d'animer la table de concertation intercommunale du parc ;
- Un Représentant du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe spécialiste en aménagement du territoire et du développement durable mettra en œuvre les orientations stratégiques dans le domaine ;
- Un Représentant du Ministère des Travaux Publics Transports et Communications, ingénieur/technicien paysagiste, chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques dans le domaine de l'infrastructure ;
- Un Représentant de l'ISPAN, spécialiste en conservation du patrimoine qui sera assisté des agents d'entretien et de surveillance des monuments ;

- Un Représentant de MUPANAH en charge d'aménager le musée, de le conserver et de mettre en valeur ses œuvres ;
- Un Directeur technique en charge de la gestion de la citadelle Henry qui travaillera en collaboration avec l'ISPAN et le MUPANAH ;
- Un sociologue ou ethnologue qui sera assisté des accompagnateurs sociaux ;
- Un Chargé de communication dont la mission consiste à initier et participer à la stratégie de communication au regard des perspectives d'avenir du parc ;
- Une équipe administrative composée d'un administrateur qui assure la gestion administrative et logistique du parc. L'administrateur aura sous sa supervision une assistante administrative, un secrétaire, des logisticiens, un messenger, un personnel d'entretien et autres.

L'engagement communautaire dans la gestion du parc sera pris en compte par la création et le renforcement des groupes constitués d'acteurs politiques, économiques, socioculturels, chercheurs et autres. Ces groupes contribueront à la vitalité, au dynamisme et au développement durable du parc. Il s'agit :

- de la Table de concertation intercommunale du parc
- du Conseil Consultatif Inclusif
- du Comité Scientifique

Table de concertation intercommunale

Ce mécanisme de coordination lancé en 2012 établit un cadre formel de concertation et de dialogue entre les entités étatiques des 4 communes du parc (Milot, Dondon, Grande Rivière du nord, Plaine du nord). Il impulse la dynamique à l'ensemble des acteurs territoriaux impliqués dans la gestion du parc notamment les Maires, les Assemblées de Section Communale (ASECs) et le Conseil d'Administration de la Section Communale (CASECs). Il constitue une réalisation importante pour le développement territorial du parc.

Conseil Consultatif Inclusif

Ce dispositif de coordination regroupera les directions départementales de l'État, association touristique, chambre de commerce, OGDNH, organisations socio-professionnelles, société civile, organisations religieuses du territoire et autres. Il émet des recommandations au besoin sur les actions de l'AGP.

Comité Scientifique

Ce groupe scientifique sera constitué d'experts, de chercheurs, d'étudiants, de techniciens supérieurs. Sa mission consiste à émettre au besoin, des avis scientifiques sur les projets concernant le parc et faciliter dans leur environnement professionnel la mise en œuvre aisée de projets ou de partenariats.

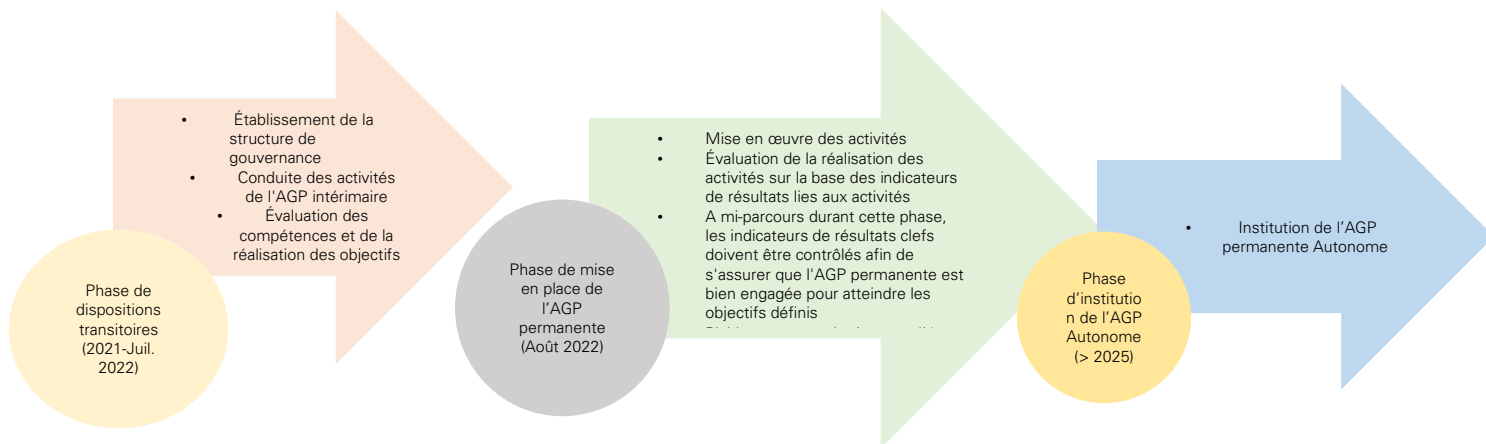


GROUPE	TÂCHES	PARTICIPANTS	FRÉQUENCE DES RÉUNIONS
Comité Interministériel de Gestion (CIG) du parc : groupe de pilotage politique	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui continu de haut niveau à la feuille de route • Affecter les budgets • Amender l'arrêté du 9 août 2012 • Élaborer un décret portant création de l'AGP Autonome • Assurer une coordination active de la part des ministères • Définir les orientations stratégiques rapportant à sa mission • Assurer la collaboration entre les organismes impliqués dans la gestion du parc 	Premier Ministre Ministres	Une fois tous les trois mois Autant que nécessaire en fonction des exigences du moment
Secrétariat Permanent du CIG	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le secrétariat du CIG • Participer à l'élaboration de la feuille de route • Formuler des propositions et des recommandations • Jouer le rôle de facilitateur • Assurer la liaison avec le CIG et les parties prenantes 	DG ISPAN Spécialistes et conseillers techniques Points focaux sectoriels	Base mensuelle
Autorité de Gestion du Parc (AGP) : groupe de travail sur la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en pratique les diverses activités de la feuille de route • Assurer le montage en préparant les plans de projets spécifiques et le suivi des opérations • Rendre compte au CIG 	Représentants départementaux du CIG Experts techniques qui appuient la mise en œuvre	Base quotidienne, continue
Table de concertation intercommunale du parc	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et consolider la concertation entre tous les acteurs et contribuer au développement du parc • Appuyer l'AGP dans la mise en œuvre de la feuille de route 	Maires ASECs ASECs	Base trimestrielle
Conseil Consultatif inclusif	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et émettre des recommandations au besoin sur les actions pour la réalisation du plan d'action de l'AGP • Contribuer à la vitalité et au dynamisme du parc • Orchestrer une plateforme d'échange et de partenariat entre les membres et les milieux qu'ils représentent. 	Directions départementales de l'État, association touristiques, Chambre de commerce, OGDNH, Organisations socio-professionnelles, société civile, organisations religieuses et autres	Fréquence de réunions déterminées en fonction du besoin
Comité scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler des recommandations au besoin à l'attention de l'AGP et des autres groupes • Émettre des avis scientifiques sur les projets concernant le parc • Faciliter dans leur environnement professionnel la mise en œuvre aisée de projets ou de partenariats 	Experts Chercheurs Techniciens supérieurs Étudiants	Fréquence de réunions déterminées en fonction du besoin

8- CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS

Cette feuille de route établit un cadre d'activités à mener sur une période de trois à cinq ans. Il y a lieu d'élaborer au cours de cette période un calendrier global programmant la réalisation des activités. Ce calendrier favorisera le suivi de l'état d'avancement de la feuille de route.

Les trois phases de mise en œuvre de la feuille de route sont représentées graphiquement dans le schéma suivant :



9- MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La mobilisation des ressources financières tant qu'internes qu'externes joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la feuille de route.

Ressources internes

La mobilisation des ressources internes portera sur :

- l'intégration dans le budget des ministères concernés d'une ligne budgétaire allouée à la gestion du parc ;
- l'utilisation des taxes perçues ;
- les ressources issues de partenariats avec les institutions publiques et les entreprises privées nationales et internationales ;
- l'apport des associations, ONG nationales et internationales ;
- toute initiative citoyenne prise en collaboration avec l'AGP visant à l'organisation des activités lucratives (levées de fonds, création de fonds de solidarité,...) sera vivement encouragée, pour assurer la pérennisation du parc.

Ressources externes

Les ressources externes destinées à la gestion du parc passe à travers la coopération bilatérale et multilatérale dans le cadre des aides financières des partenaires. Les normes de bonne gestion et la loi sur la comptabilité publique seront scrupuleusement respectées. Des normes de transparence et de reddition des comptes seront suivies et appliquées. Un budget prévisionnel sera élaboré et comprendra :

- dépenses de fonctionnement (AGP, Secrétariat technique permanent du CIG)
- dépenses des activités ponctuelles (ateliers, missions,...)
- dépenses de fonctionnement courant (carburant, équipements et fournitures de bureau, documentation et diffusion, communication, ...)



10- CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION

Le Comité Interministériel de Gestion (CIG) du parc devra s'engager à assurer le pilotage général de la mise en œuvre et du suivi de la feuille de route, dans un souci de continuité de l'État et de durabilité des interventions. Le CIG s'assurera que la sensibilisation sur les questions patrimoniales et environnementales et que la formation et le renforcement des capacités pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux seront intégrés durant toutes les phases de la feuille de route.

Dans le même temps, les Partenaires Techniques et Financiers nationaux et internationaux, associés dans la mise en œuvre de la feuille de route, doivent également s'inscrire dans cette dynamique. Cette mise en œuvre qui dépend du contexte social implique un suivi et un encadrement technique attentif.

En effet, pour que le projet soit un succès, il est essentiel de procéder à une révision fréquente pour l'évaluer tout au long des différentes phases. Les indicateurs de résultats clés doivent être suivis minutieusement et contrôlés afin de s'assurer que cette structure de gestion permanente s'est bien engagée pour atteindre les objectifs définis. Ce cadre d'indicateurs de suivi sera structuré autour de quatre (4) thèmes fondamentaux :

- ★ **Etat de conservation des monuments** : évaluer les évolutions dans le temps de l'état et des tendances de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) des monuments et des facteurs affectant ces derniers ; l'intégrité et l'authenticité du parc ;
- ★ **Gestion** : mesurer l'efficacité de la gestion du site et l'adéquation des ressources humaines et financières et du budget ;
- ★ **Gouvernance** :
 - mesurer l'adéquation du cadre juridique de protection du patrimoine, la nature et l'implication des acteurs essentiels (la transparence des processus), les plans d'action destinés à promouvoir le patrimoine, la législation pour la protection du patrimoine ;
 - mesurer l'existence, l'efficacité des stratégies et programmes de renforcement des compétences ainsi que la participation à ces stratégies et programmes ;
- ★ **Développement Durable** : évaluer si la mise en œuvre de la feuille de route participe à la durabilité environnementale, à un développement économique et un développement social inclusifs, et si elle favorise la paix et la sécurité.

La réussite du projet exige la bonne collaboration des parties prenantes impliquées tant au niveau central que local tout au long de sa mise en œuvre.

En outre, sa réalisation ouvrira des perspectives de carrière sur des métiers peu pratiqués en Haïti et permettra de créer une banque de ressources humaines qualifiées dans le domaine de la conservation du patrimoine et de la biodiversité.

Somme toute, ce projet permettra de recentrer les acteurs économiques par la création d'emplois et la relance de l'entrepreneuriat touristique et culturel, tout en renforçant le sentiment d'appartenance de la population du Grand Nord.

Toutefois, le risque encouru dans l'exécution de la feuille de route découle de la difficulté à mobiliser les partenaires et à trouver les fonds pour la mise en œuvre de ce projet dans un contexte social lié à un manque d'appropriation et de continuité des politiques, bien qu'il soit considérablement amoindri. Le contexte sanitaire lié à la pandémie covid-19 reste également important.

Il y a aussi un risque d'absence de transfert de compétences et un risque de déperdition des ressources formées qui s'emploient ailleurs. Les mesures d'atténuation qui ont été identifiées concernent un processus participatif tout au long de l'élaboration de la feuille de route, un accent mis sur la formation, l'engagement effectif du CIG et des différents partenaires, une prise en charge et la réalisation des actions prioritaires programmées.



PARTIE III : MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE



L'élaboration de la feuille de route a été minutieusement encadrée par le Secrétariat Technique Permanent du CIG. Elle a nécessité pendant la période allant de février à mai 2021, des échanges individuels, des consultations et des séances de concertation avec les principaux acteurs clés du projet.

La première étape du processus est une approche bibliographique. Elle consistait à rechercher des documents référentiels y relatifs tels que :

- ★ **Gérer le patrimoine mondial de l'UNESCO**³
- ★ **Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial**⁴
- ★ **Convention pour la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel de 1972 (UNESCO)**
- ★ **Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)**⁵

Ensuite des rapports d'activité, plans d'action de l'AGP et autres documents ont permis de mieux documenter le sujet, d'une part, et de faciliter les démarches consécutives, d'autre part.

Plusieurs échanges ont été menés avec le Directeur Exécutif de l'UTE et Directeur Général de l'ISPAN pour une meilleure approche du processus d'élaboration de la feuille de route.

Durant les phases de consultation notamment avec l'Autorité de Gestion Provisoire du Parc, l'ISPAN⁶, le Ministère de la Culture et de la Communication, de l'avis de plus d'un, pour arriver à avoir une AGP autonome, il faut donner à la structure de gestion permanente, assez de temps, pour procéder aux ajustements à la lumière des engagements tirés de l'expérience, apporter progressivement des améliorations pendant la mise en œuvre de la feuille de route. L'État haïtien pourra ainsi saisir chaque opportunité pour intégrer les différents enjeux identifiés et s'engagera dans un processus d'amélioration continue.

Avec l'Unité Centrale de Gestion des Partenariats Public-Privé (UCG-PPP) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le partenariat public-privé a été notamment abordé comme une stratégie de promotion d'un environnement apte à concilier les investissements publics et privés dans une perspective de croissance économique et développement durable du parc.

Quant à la gestion des revenus issus du paiement des droits d'accès, les visions divergent. Nombreux sont ceux qui souhaitent une prise en charge par la Direction Générale des Impôts (DGI) pour compenser au moins les coûts financiers du tourisme, et investir les recettes dans l'héritage des générations à venir notamment des activités de conservation. D'autres veulent une gestion directe par l'AGP afin de l'injecter immédiatement dans le fonctionnement du parc.

Ces phases de consultation constituent une précieuse source d'informations car elle a permis aux participants d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations quant à la situation actuelle de gestion du parc, et de suggérer des solutions face aux défis posés.

Ce travail d'analyse des documents référentiels et existants, en combinaison avec les recommandations des partenaires clés, a servi à établir la structure du document, à proposer une vision inclusive, des objectifs et identifier des axes stratégiques pour la rédaction de la version préliminaire.

³ Elaboré en 2014 par l'UNESCO, ce document donne des pistes aux décideurs pour améliorer la gestion d'un site inscrit au patrimoine mondial.

⁴ Un manuel à l'usage des gestionnaires des sites du patrimoine de l'humanité élaboré par l'ICCROM (1993)

⁵ Le PSDH projette d'améliorer les conditions matérielles d'existence de la population haïtienne jusqu'en 2030, à travers quatre (4) grands chantiers qui sont :

- la **refondation territoriale** pour protéger, restaurer et conserver les sites du patrimoine
- la **refondation économique** pour dynamiser l'agriculture et appuyer le développement du tourisme
- la **refondation sociale** en vue de renforcer la formation professionnelle et technique
- la **refondation institutionnelle** pour mettre en place un cadre légal et renforcer les secteurs clés

⁶ « 1972 • Création du Service de Conservation des Monuments et des Sites, organisme privé, financé par l'État Haïtien et qui se donne pour tâche de préserver et de mettre en valeur les monuments historiques d'Haïti.

1979 • Création de l'ISPAN par arrêté présidentiel en date du 25 août, organisme autonome technique chargé de la protection et de la mise en valeur des monuments et sites historiques d'Haïti En créant cet institut scientifique et technique, l'Etat haïtien, sous l'impulsion d'Albert Mangones, fait le choix d'émanciper, la Conservation du Patrimoine de sa tutelle traditionnelle au secteur Tourisme, secteur qui avait été à l'origine des premiers mouvements de restauration de monuments historiques quelques décennies plus tôt...*Bulletin de l'ISPAN #8*''.

Durant la première phase de concertation, les parties prenantes du projet comme l'AGP, les points focaux des ministères du Tourisme et de l'Environnement, l'ISPAN, et les partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, UNESCO) ont recommandé une implication plus partagée pour rassembler davantage leurs contributions au processus de rédaction mais aussi pour anticiper l'appropriation de la feuille de route.

D'autres concertations ont été réalisées au cours du mois de mai 2021 avec l'AGP et le CIG du parc.

Le 6 mai 2021, une mission a été réalisée dans le nord afin de bénéficier d'apports constructifs de l'AGP pour améliorer le document (photos ci-contre) et prendre en compte les observations faites par les participants.

Le 11 mai 2021, la troisième réunion du CIG du parc a permis d'aborder entre autres la question de la déforestation. Pour faire face à la forte régression de la couverture forestière, le Ministre de l'Environnement, M. Abner SEPTEMBRE, a proposé d'insérer dans la feuille de route, le nouveau méga centre de germoplasme situé dans le nord à Grand-Pré, commune de Quartier Morin. Une telle infrastructure qui est un fort dispositif dans la stratégie décennale 2021-2030 servira non seulement à améliorer la couverture forestière et fruitière de cet écosystème mais aussi pourra accueillir des jeunes en techniques agricoles et valorisation des ordures.

La journée d'échanges du 27 mai 2021 était l'occasion pour le Président du CIG, M. Pradel HENRIQUEZ, d'expliquer que ce projet de feuille de route est un engagement solide. Elle a été une réussite tant par la qualité des échanges que par la présence représentative des membres du CIG: MCC, MT, MdE, MICT, MTPTC. Un compte rendu de la consultation et une liste des participants sont joints en annexe.

Somme toute, le processus d'élaboration de la feuille de route a permis de mobiliser un ensemble d'institutions pour une participation efficace dans la mise en place d'une structure de gestion durable du PNH-CSSR afin de transmettre un héritage intact aux futures générations.



Résultats constants orientés vers :

La sensibilisation du public à l'importance du parc : les actions ont ciblé les individus en ce qui concerne la responsabilité citoyenne, les communautés, incluant les leaders et les médias.



ANNEXES



Annexe 1

Compte-rendu de réunion de concertation

Mardi 27 avril 2021

De 11h30 à 1h40 PM

Mardi 27 avril 2021, l'Agent de Liaison CIG-AGP du parc, Mme Dithny Joan Raton, organise une rencontre sur la feuille de route pour la mise en place de la structure de gestion permanente dudit parc. L'objectif consiste à échanger les points de vue sur la version préliminaire présentée, en date du 19 avril 2021, dans le cadre de la mission virtuelle de la Banque Mondiale.

Cette rencontre a réuni treize (13) participants répartis de la manière suivante :

- trois (3) représentants du MCC dont deux (2) ayant le statut d'observateur
- deux (2) représentants de l'ISPAN
- deux (2) représentants de l'UNESCO
- trois (3) participants de l'UTE
- trois (3) participants de l'AGP
- le point focal du Ministère du Tourisme a motivé son absence

Présents :

Pradel Henriquez, Ministre de la Culture et de la Communication
Elmhedi Muphtah, Chef de bureau de l'UNESCO en Haïti
Patrick Durandis, Secrétaire permanent du CIG
Dithny Joan Raton, Agent de Liaison, CIG/AGP du PNH-CSSR
Dorphy Leonard, Coordonnateur du projet PAST
Luc Thelus, Coordonnateur de l'AGP
Kensou Jean, Chef de projet, UTE
Elsoit Colas, Directeur Technique de l'ISPAN
Laurence Durand, spécialiste en culture, UNESCO
Yves Paul Léandre, Membre de cabinet du MCC
Jean Gary Denis, Spécialiste senior en communication sociale, UTE
Julien Sylvain, technicien en informatique, MCC
Marc-Donald Vincent, Responsable Logistique, AGP

Ouvrant la session, l'Agent de Liaison joue le rôle d'animateur et souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle explique que cette réunion est importante à un double titre: d'une part parce qu'elle offre l'occasion d'aborder, dans un esprit de responsabilité partagée, les défis liés à la méthodologique pour l'élaboration de cette feuille de route ; de l'autre, parce que le CIG du parc envisage d'organiser une rencontre au cours du mois de mai pour aborder entres autres la validation de ce document. L'Agent de Liaison donne ensuite la parole au Président du CIG, M. Pradel Henriquez, Ministre de la Culture et de la Communication, qui présente son allocution liminaire.

Le Ministre exprime tout d'abord sa gratitude à l'endroit de ses partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour le financement du projet PAST. Il remercie l'UNESCO de son engagement réaffirmé en faveur de la préservation du patrimoine culturel haïtien notamment dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles du MCC.

Le Ministre Henriquez en profite pour remercier l'ISPAN qui contribue activement dans la mise en œuvre du projet PAST et qui a collaboré dans la transmission à l'UNESCO et au Centre du Patrimoine Mondial de l'étude d'impact patrimonial et environnemental sur la traversée du parc et l'étude d'impact environnemental et social du tronçon de la RN#3 entre St-Raphael/Barrière Battant incluant la traversée du parc. Ces études ont été menées et transmises après environ une dizaine d'années d'attente.

Le Ministre Pradel Henriquez présente la problématique du parc et rappelle que ce site mondial a été fortement endommagé par le séisme de 1842, malgré les nombreuses interventions de conservation particulièrement à la fin des années 80 et 90.

En effet, depuis quelques années, le Parc connaît une urbanisation incontrôlée. Force est de constater qu'il subit des infiltrations clandestines à des fins de cultures, explique M. Henriquez.

La population construit de plus en plus dans la zone, créant ainsi un effet désagréable à la beauté et l'uniformité du parc. Ce site fait face aujourd'hui à de grandes menaces notamment la déforestation pour la production de charbon, l'agriculture incontrôlée. D'où l'importance de cette visio-conférence entre partenaires et l'État à travers les différents ministères pour se pencher au plus vite sur le sort du Parc national historique le plus convoité du pays.

Pour répondre à cette urgence, le Ministre de la Culture et de la Communication souhaite que l'État joue pleinement le contrôle de ce territoire exceptionnel, à travers le Comité interministériel, créé par arrêté du 9 août 2012. Il évoque l'article 3 dudit arrêté pour que le comité mette en œuvre la politique conduite par le Gouvernement relativement aux études et travaux relatifs à la réparation et la prévention des dommages susceptibles d'ébranler fortement l'équilibre de la citadelle Henri ainsi qu'à la protection, la gestion et l'aménagement du Parc national. Il poursuit son intervention en disant que plus de six ans après que le Gouvernement ait lancé en décembre 2014 le projet de Préservation du patrimoine et Appui au Secteur Touristique (PAST), financé par la Banque Mondiale, les résultats escomptés à long terme sont que le plan de gestion soit mis en application ; que le PNH-CSSR soit aménagé selon un plan concerté et participatif ; que les monuments historiques soient stabilisés, et aménagés pour utilisation à des fins culturelles et touristiques.

Aujourd'hui, le constat est que le projet PAST a connu, depuis sa mise en œuvre, des défis et contraintes majeurs, parmi lesquels, on peut citer :

- l'urgent besoin du leadership renforcé de l'État haïtien notamment le MCC et l'ISPAN en termes de coordination avec le Ministère de l'Économie et des Finances à travers l'Unité Technique d'Exécution (UTE) ;
- le fonctionnement irrégulier du Comité de Pilotage (COPIL) qui permet normalement de s'assurer que le projet PAST est mis en œuvre selon les orientations stratégiques de l'État au bénéfice de sa population et d'assurer la communication du PAST à l'égard des partenaires ;
- l'arrêt de l'assistance technique fournie par l'UNESCO, pendant plus d'un an, d'obtenir les orientations nécessaires, l'endossement et la validation des recommandations des experts ;
- la crise politique durant le mouvement « Peyi lòk » ;
- récemment, la crise sanitaire liée la pandémie Covid-19 ;
- l'inexistence d'un outil qui permet de définir, de contrôler et de programmer, de manière objective et transparente, la gestion du parc. Or, l'un des objectifs spécifiques majeurs de la convention du PAST s'inscrit dans la composante A du projet qui vise à valoriser le potentiel culturel et touristique du Nord, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Gestion du Parc. Ce plan est un préalable à bon nombre d'activités dans le territoire du parc. En tant que document stratégique majeur, le plan de gestion coordonne et intègre d'autres plans, stratégies et actions dans le parc national.

Toutefois, vu les considérables retards pris dans la mise en œuvre du PAST, le Ministre dit qu'il est informé de quelques réalisations réussies qu'il reste à compléter dont les principales portent essentiellement sur :

- la relance dans la préservation patrimoniale, à travers les avancements des travaux de la Rue 16 et de la Rue 20 de Cap-Haitien, les études du Palais-Sans-Souci, de la Chapelle de Milot, l'ancienne capitainerie, les façades de Dondon, le centre de documentation qui avance malgré des retards sur les travaux ;
- les premières expériences de fonds d'investissement pour quelques micro et auto entreprises ;
- le renforcement de l'Organisation de la Gestion de la Destination Nord d'Haïti (OGDNH) ;
- et enfin, des efforts consentis pour la mise en place d'un AGP permanent.

Pour terminer, le Ministre formule l'espoir que cette session permettra au CIG du parc d'avoir une proposition constructive allant dans le sens de parvenir à une gestion intégrée, évolutive et durable du parc puis souhaite aux participants plein succès dans leurs travaux.

Le Directeur Général de l'ISPAN, M. Patrick Durandis, remercie le Ministre de la Culture et de la Communication d'avoir fait l'honneur aux participants pour lancer cette session de travail très prometteuse pour l'avenir de la structure de gestion du parc. Il exprime sa reconnaissance à l'Unesco pour ses missions d'assistance technique menées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. Il y a eu des discussions très constructives et des avancées majeures autour de ce document. Elles sont arrivées à une mise en place qui permettra de déboucher sur un document valable d'ici la fin de cette année. Ce document qui fait partie des exigences de l'UNESCO sera validé par l'État haïtien, et transmis au Centre du Patrimoine Mondial. Pour y arriver, il reste encore des ajustements à faire. Car, pour que l'AGP arrive à gérer le parc, cette structure doit avoir en main ce document de référence. Cette rencontre permettra donc de voir plus clair sur la manière de faire et d'avancer pour la mise en place de la structure de gestion permanente, poursuit Monsieur Durandis.

Monsieur Durandis est confiant et explique que, depuis une dizaine d'années, l'ISPAN a acquis une expérience pour que le dossier de la RN#3 devienne une réalité. Au regard de cette expérience, l'ISPAN œuvre pour la mise en place d'une AGP permanente qui sera une réalité. Au vu de tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent, il est certain que le projet PAST a fait des pas utiles dans la bonne direction.

Le Directeur Exécutif de l'Autorité de Gestion du Parc (AGP), M. Luc Thélus, salue la présence du Ministre de la Culture et de la Communication qui a fait un brillant exposé sur la réalité du parc. Il salue également le Chef de bureau de l'UNESCO en Haïti et tous les participants à la réunion. D'entrée de jeu, il fait un bref exposé sur l'historique de l'AGP et rappelle la composition de cette structure depuis sa conception à nos jours. Il explique que les membres de l'AGP ont apporté leur collaboration dans l'avant-projet du plan de gestion du parc et souhaitent produire des recommandations par rapport à ce document tant attendu. Il souligne la nécessité de faire une intervention urgente sur l'environnement du parc pollué par de nombreux déchets plastiques.

L'Agent de Liaison présente la version préliminaire de la feuille de route et propose toute une série d'étapes logiques tout en prenant en compte les conditions particulières et financières de l'Etat haïtien. Après avoir exposé la vision, les objectifs pour la mise en place d'une AGP permanente et autonome, l'Agent de Liaison explique que la feuille de route est un outil flexible et structuré de telle sorte que l'AGP permanente évolue de manière progressive. Elle invite les participants à formuler des commentaires suivant les différentes phases exposées ci-dessous :

- Phase 1 : 2021-juillet 2022 (fin du projet PAST)

Axe : améliorer la gouvernance de l'AGP intérimaire à travers un dispositif règlementaire, juridique et institutionnel

- Phase 2 : 2022 < 2027

Axe : instituer l'Agence de Gestion Permanente en tant que programme de l'État haïtien

- Phase 3 : < 2027

Axe : instituer l'Agence de Gestion Permanente en tant qu'organe de gestion autonome

Durant la première phase, un ensemble d'actions seront menées, explique l'Agent de Liaison. La question de l'amendement de l'arrêté créant le CIG a été soulevée et validée. C'est l'occasion idéale d'intégrer le Ministère des Travaux Publics et Communications (MTPTC) dans la composition du CIG, confie M. Durandis. Il explique que les problèmes quotidiens du parc, la complexité de son environnement, le manque de moyen imposent à l'Etat haïtien une gestion participative et par étapes, pour pouvoir évaluer les résultats escomptés et apporter des réponses nécessaires. D'ailleurs, les gestionnaires du parc sont appelés à relever de nombreux défis liés à leurs fonctions.

Les incursions et pressions de la faune sauvage dans les aires agricoles, la gestion du tourisme, les relations avec les communautés riveraines ne sont quelques-uns de ces nombreux problèmes qu'ils vont régulièrement appelés à gérer. Ces défis constituent en partie des acquis pour les membres actuels de l'AGP qui ont une expérience dans ces domaines notamment en termes de gestion des forêts, de sensibilisation du public au patrimoine.

M. Durandis reconnaît que l'État haïtien, depuis la création du parc, concourt à renforcer et consolider le système de préservation, de sauvegarde et de valorisation de ce territoire historique. Environ un montant de 10 millions de dollars américains a été investi dans la gestion du parc, mais l'État n'a rien trouvé en retour. Il est temps de rentabiliser progressivement ce territoire. Aujourd'hui, le besoin de mettre à jour le plan d'affaires est reconnu afin de permettre une meilleure conservation du parc, une gestion plus efficace du site et des ressources et capitaux disponibles, d'identifier les risques éventuels, d'évaluer les mesures d'atténuation et de développer des mécanismes de financement durables des activités etc.

Alors que le plan de gestion fixe les actions à mener pour atteindre les objectifs assignés au parc, le plan d'affaires qui se veut un instrument de pilotage rigoureux et prospectif, renseigne de manière lisible sur les ressources financières disponibles mais aussi, sur les besoins financiers ainsi que les stratégies d'une gestion efficace et durable. La mise à jour de ce plan d'affaires, affirme M. Durandis, sera une valeur ajoutée qui renforce le plan de gestion. Ce sera un supplément nécessaire au projet PAST. Il se focalisera sur la dimension financière et organisationnelle des activités qui seront définies dans le plan de gestion.

Selon le coordonnateur de l'AGP, l'implication des maires et des Casecs dans la gestion du site est essentielle car ces derniers estiment qu'ils ne sont pas suffisamment engagés. Dans cette optique, il est nécessaire d'impliquer davantage le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) dans les réunions du CIG, de façon à mieux orienter les maires, renforcer l'engagement des quatre municipalités du parc et affirmer leur rôle clé qu'elles jouent dans la gestion du parc. En tant qu'instance de régulation, l'AGP a déjà mené des actions de sensibilisation soigneusement ciblées permettant aux maires de mieux comprendre le partage du territoire entre les quatre communes et au public de protéger et de conserver le patrimoine en matière de diversité biologique. L'AGP a déjà produit et transmis aux maires un ensemble de documents à cet effet. Des avis ont été également partagés sur la durée des différentes phases de la feuille de route.

Quant à la question de perception des taxes, elle a été largement développée par le Secrétaire permanent du CIG et le Coordonnateur de l'AGP. M. Durandis explique que le Ministre de la Culture et de la Communication, Monsieur Pradel Henriquez, est bien placé pour expliquer davantage ce sujet pour avoir été à deux reprises Directeur Général d'un organisme autonome, à caractère commercial, placé sous la tutelle du MCC : la Télévision Nationale d'Haïti (TNH) et Directeur Général d'un organisme techniquement déconcentré du MCC à caractère culturel et qui fait la perception: le Musée du Panthéon National (MUPANAH). A titre d'informations, il est important de noter que la Direction Générale des Impôts (DGI), unique instance habilitée à faire la perception sur l'ensemble du territoire national, vient récupérer quotidiennement les recettes au MUPANAH, précise M. Durandis. Tous les maires du PNH-CSSR s'attendent à ce que chaque commune bénéficie de dividendes en termes de population, de territoire. Ce sujet a été déjà discuté lors de l'élaboration du plan de gestion du parc avec les experts de l'UNESCO, précise M. Durandis.

Par ailleurs, on peut constater que le système de perception de taxes utilisé, il y a environ six ans de cela, était inadapté. De nos jours, la mairie de Milot prend en charge la perception. Or, le MCC et l'ISPAN sont les seules institutions jusqu'à présent à alimenter la génératrice, faire la réparation, l'entretien des monuments, le nettoyage, et financer les événements dans le parc. L'ISPAN est intéressé à l'entretien des monuments et cela coûte très cher. Cette question de perception de taxes mérite beaucoup plus de débats et sera très utile pour la révision du plan d'affaires du parc. Une réflexion plus consistante au niveau de l'Exécutif doit être menée pour trouver des techniciens capables de donner des avis sur la politique d'exploitation du parc.

M. Thelus ajoute qu'il y a environ trois ans les maires du parc se sont réunis à l'OGDNH pour discuter sur le partage des dividendes sous forme de pourcentage. Un document signé a été acheminé au Ministère du Tourisme sollicitant le paiement de plusieurs années des salaires du personnel d'accueil. Mais cette requête est restée sans suite. Ceci montre bien que les maires ont les yeux fixés sur les recettes du parc.

M. Elsoit Colas, Directeur Technique de l'ISPAN, apporte quelques références sur le respect de l'esprit des articles allant de 108 à 112 de la convention de l'UNESCO de 1972. Ces articles donnent des précisions claires sur le système de gestion d'un site classé. Une approche intégrée en matière de planification et de gestion sera essentielle pour guider l'évolution du parc à travers le temps et s'assurer que tous les aspects de sa valeur universelle exceptionnelle soient maintenus.

Quant à la réflexion menée pour la mise en place d'une structure de médiation dans le parc, M. Thelus aborde ce sujet avec attention. M. Jean Gary Denis expose le plan de gestion des conflits qui est en phase de mise en œuvre. Les consultations sont en train d'être réalisées avec les riverains et les associations, souligne-t-il.

Comme sollicité par l'Agent de Liaison, M. Thelus passe en revue la mise à jour du plan d'action de l'AGP suivant les remarques portées par la Banque Mondiale, l'UTE, l'ISPAN et l'Agent de Liaison. Il énumère les activités prioritaires pour cette année et dresse une liste d'activités obligatoires. Des éclaircissements ont été apportés sur les relations de travail qui existent entre l'Organisation de Gestion de la Destination Nord d'Haïti (OGDNH) et l'AGP. La Direction de communication de l'UTE apporte un support technique pour la création du site internet du parc, informe M. Thelus.

Les débats sur la deuxième phase de la feuille de route portent principalement sur :

- l'AGP en tant que programme de l'État,
- les sources de financement de l'AGP qui peuvent être très diverses combinant les allocations budgétaires du Trésor Public avec l'aide internationale, les fonds fiduciaires et les revenus propres provenant de sa valorisation,
- la disponibilité d'un tableau pour la prise en charge par l'Etat haïtien du personnel de l'AGP.

M. Jean Gary Denis est un peu préoccupé par l'option de procéder à une répartition par institution pour que l'AGP devienne pleinement opérationnelle. Il faut faire en sorte de ne pas créer de problème de synergie dans la consolidation des activités du parc. Il propose de préférence la prise en charge du personnel de l'AGP par une seule institution.

M. Thelus émet certaines réserves par rapport à la suggestion de M. Denis. Il précise que l'AGP provisoire est constitué de fonctionnaires de l'État et de contractuels qui doivent continuer de recevoir leur salaire à la fin du projet. Ces derniers devront accepter la révision de leur salaire à la baisse. Malgré tout, aucun ministère ne pourra supporter, dans cette deuxième phase, la prise en charge de la totalité des frais de fonctionnement de l'AGP. Le secrétaire permanent du CIG va dans le même sens que le Directeur Exécutif de l'AGP. M Durandis précise que l'avis de M. Denis pourra être pris en compte dans la troisième phase de la feuille de route. Il en profite pour faire l'historique de l'ISPAN qui a été créé par une structure privée menée par l'architecte Albert Mangones. Progressivement, l'ISPAN s'est transformé sur une période de cinq à six ans en un service de conservation des monuments et sites historiques sous la tutelle de la Secrétairerie d'Etat au Tourisme pour devenir ensuite un organisme techniquement déconcentré du MCC. Cet exercice est un bel exemple pour l'AGP permanente qui doit suivre un processus évolutif et ne doit pas être une structure lourde sinon elle ne fonctionnera pas, conclut M Durandis.

La troisième phase de la feuille de route instaure l'AGP en tant qu'organe de gestion autonome. Cet établissement public sera doté d'une instance délibérative, le conseil d'administration, chargé de gérer les grandes orientations et déterminer les choix stratégiques de l'AGP. Une autre réunion est nécessaire pour déterminer de façon détaillée le rôle de ce conseil, explique M. Durandis.

En définitive, l'Agent de Liaison conclut et souligne l'urgence d'accélérer les efforts de plaidoyer afin que l'AGP soit prise en charge par l'État. Elle a accueilli favorablement les commentaires des participants.

M. Thelus recommande l'organisation d'une retraite de deux journées pour réfléchir et mobiliser les parties impliquées dans la finalisation de la feuille de route.

Mme Laurence Durand, coordonnatrice du programme culture au bureau de l'UNESCO, croit qu'il faut continuer à organiser des journées constructives, écouter les communautés, les maires pour pouvoir avancer sur la feuille de route et le plan de gestion du parc.

M. Dorphy Léonard, coordonnateur du projet PAST, a suivi avec intérêt la réunion et croit que le PAST est en train de se doter de tous ses points. Il espère que les séances de travail se multiplient davantage.

M. Elmhedi Muphtah, Chef du bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince, remercie le Ministre Henriquez pour son intervention. Il affirme que la réunion a été un franc succès. De toute évidence, les relations avec les parties prenantes du projet sont très importantes. Il réitère l'appui de l'UNESCO dans tous les chantiers importants de l'État haïtien.

Le Secrétaire permanent du CIG réitère la proposition de la mise en place d'une structure permanente concertée, évolutive et participative pour l'AGP. Il remercie les participants pour leur présence et leur attention.

La réunion a pris fin à 1h40.



Annexe 2

Compte rendu de la 4^{me} réunion du CIG

Objet	Problématique de gestion du Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR)	Ordre du jour provisoire	Ordre du jour amendé
Date	Mardi 27 mai 2021		
Heure	10h00 AM-11h40 AM		
Participants	<ol style="list-style-type: none"> 1- M. Pradel HENRIQUEZ, Ministre de la Culture et de la Communication 2- Mme Myriam JEAN, Ministre du Tourisme 3- M. Abner SEPTEMBRE, Ministre de l'Environnement 4- Ing Joaséus NADER, Ministre des Travaux Publics 5- M. Louis Gonzague DAY, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales 6- M. Patrick DURANDIS Directeur Général de l'ISPAN 7- Mme Dithny Joan RATON, Agent de Liaison CIG_AGP 8- M. Yves Paul LEANDRE, Membre de Cabinet MCC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la réunion par le Ministre de la Culture et de la Communication, M. Pradel Henriquez (5 mn) • Lecture de l'ordre du jour (3 mn) • Adoption de l'ordre du jour (2 mn) • Feuille de route pour la mise en place de la structure de gestion permanente du PNH-CSSR, Dithny Joan Raton, Agent de liaison (15 mn) • Études de la Route Nationale #3 (RN#3) : présentation de la synthèse des activités devant favoriser la traversée du PNH-CSSR, M. Patrick Durandis, Directeur Général de l'ISPAN (10 mn) • Communication du Ministre des TPTC, M. Joiseus Nader (10 mn) • Questions d'intérêt général (15 mn) • Résolutions (5 mn) • Clôture (5 mn) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la réunion par le Ministre de la Culture et de la Communication, M. Pradel Henriquez (5 mn) • Lecture de l'ordre du jour (3 mn) • Adoption de l'ordre du jour (2 mn) • Feuille de route pour la mise en place de la structure de gestion permanente du PNH-CSSR, Dithny Joan Raton, Agent de liaison (15 mn) • Études de la Route Nationale #3 (RN#3) : présentation de la synthèse des activités devant favoriser la traversée du PNH-CSSR, M. Patrick Durandis, Directeur Général de l'ISPAN (15 mn) • Communication du Ministre des TPTC, M. Joiseus Nader (15 mn) • <i>Communication du Ministre de l'Environnement, M. Abner Septembre</i> (10 mn) • Questions d'intérêt général (15 mn) • Résolutions (5 mn) • Clôture (5 mn)



1- Le Ministre de la Culture et de la Communication, M. Pradel HENRIQUEZ, qui préside la 4^{ème} réunion en visioconférence du Comité Interministériel de Gestion (CIG) du Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR), ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue à ses collègues Ministres et aux participants puis les remercie pour leur présence et leur collaboration.

Le Ministre HENRIQUEZ fait ensuite une brève intervention sur l'importance du parc national et la dégradation des monuments historiques et des ressources naturelles qu'il renferme. Il expose aussi l'urgence pour l'État haïtien de s'approprier pleinement ce patrimoine par :

- la consolidation de ses actions pour protéger le parc de l'insécurité et des multiples pressions anthropiques (exploitation agricole incontrôlée, élevage, braconnage) ;
- la prise en charge de la gestion de ce site classé patrimoine de l'humanité avant le mois de juillet 2022, date de la fin du projet Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique (PAST), financé par la Banque Mondiale.

Il fait ensuite un bref exposé de la réunion préparatoire qu'il a organisée, le 14 mai dernier, avec la Ministre du Tourisme, le Directeur Général de l'ISPAN, l'Agent de Liaison CIG_AGP, la Coordinatrice du programme culture de l'UNESCO en Haïti et le Spécialiste du Programme Culture de la Commission Nationale de l'UNESCO, au local de l'INAMUH, à Pétiyon-Ville. Cette réunion portait essentiellement sur une analyse approfondie des recommandations du Conseil International des Monuments et Sites (ICOMOS) concernant la Route Nationale # 3 (RN3).

Pour terminer, le Ministre HENRIQUEZ souhaite que les débats soient fructueux et le résultat positif pour cette session de travail.

2- Après ses mots d'introduction, le Ministre HENRIQUEZ invite l'Agent de Liaison à donner lecture de l'ordre du jour provisoire.

3- Le Ministre Abner SEPTEMBRE demande d'ajouter un point pour une communication sur le problème environnemental dans le parc.

4- L'ordre du jour amendé est adopté.

5- D'entrée de jeu, l'Agent de liaison, Mme Dithny Joan RATON, présente la version powerpoint préliminaire révisée de la feuille de route pour la mise en place de la structure de gestion permanente du parc. La vision, les objectifs et les différentes phases pour assurer pleinement de manière autonome la gestion permanente du site sont exposés. Il s'agit :

- **d'améliorer la gouvernance de la structure de gestion actuelle**, à travers un dispositif juridique, réglementaire, et institutionnel, dans une perspective de développement durable, tout en consolidant les activités de l'AGP pendant l'année 2021 jusqu'à la fin du projet PAST (juillet 2022) ;
- **de rendre opérationnelle la structure permanente de l'AGP** en tant que programme de l'État haïtien. Chaque Ministère concerné prendra en charge les activités de son secteur d'intervention. Les capacités institutionnelles de l'AGP seront renforcées en conservation et en biodiversité ;
- **d'instaurer l'AGP permanente en tant qu'organisme autonome à caractère commercial**. Cette phase dépendra amplement de l'évolution de la deuxième étape.

6- Le Ministre SEPTEMBRE soulève des questions sur la méthodologie de l'élaboration de la feuille de route, le plan de gestion et le processus de recrutement des agents environnementaux de l'AGP.

Dans le premier cas, l'Agent de Liaison y apporte des éclaircissements sur des séances d'entretiens individuels, de consultation et de concertation auprès des institutions impliquées dans la gestion du parc et des documents de référence tels que :

- ✓ « **Gérer le patrimoine mondial de l'UNESCO** », document élaboré en 2014 qui donne des pistes aux décideurs pour améliorer la gestion d'un site inscrit au patrimoine mondial ;
- ✓ « **Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial** » de l'ICCROM (1993), un manuel à l'usage des gestionnaires des sites du patrimoine de l'humanité ;

- ✓ « **Plan Stratégique de Développement d'Haïti** » (PSDH) qui projette d'améliorer les conditions matérielles d'existence de la population haïtienne jusqu'en 2030, à travers quatre (4) grands chantiers qui sont:
 - la **refondation territoriale** pour protéger, restaurer et conserver les sites du patrimoine ;
 - la **refondation économique** pour dynamiser l'agriculture et appuyer le développement du tourisme ;
 - la **refondation sociale** en vue de renforcer la formation professionnelle et technique ;
 - la **refondation institutionnelle** pour mettre en place un cadre légal et renforcer les secteurs clés.

Concernant le plan de gestion, Mme RATON explique qu'il est en cours de finalisation par l'UNESCO dans le cadre du projet PAST, et que le Gouvernement haïtien pourra le valider très bientôt cette année. Un calendrier pour la validation de ce document sera aussi partagé avec le CIG.

Quant au recrutement des agents environnementaux, elle précise que ces derniers travaillent dans le parc depuis 2018, et promet de se renseigner auprès de l'UTE et de l'AGP pour connaître le processus.

7- Après les réactions du Ministre SEPTEMBRE sur la feuille de route, le Ministre HENRIQUEZ invite le Directeur Général de l'ISPAN, M. Patrick DURANDIS, à faire son exposé sur la RN3.

8- Cette présentation rédigée par M. Durandis fait la synthèse des activités devant favoriser la traversée du PNH-CSSR par la RN3 et intègre les recommandations de l'ICOMOS.

9- En réaction, le Ministre des TPTC, M. Joaséus NADER, souhaite savoir pourquoi l'UNESCO et l'ICOMOS ont des inquiétudes sur l'utilisation des bitumes. Il croit que cela vient probablement de l'augmentation des vitesses des véhicules sur les chaussées. M. DURANDIS, de son côté, promet de contacter les partenaires internationaux dans le plus bref délai afin de fournir une réponse adéquate.

Après plusieurs échanges techniques avec l'ISPAN, le Ministre des TPTC poursuit en annonçant que, selon lui, le problème de la traversée de la route dans le parc est définitivement résolu. Suite à une rencontre avec le Président de la République, Son Excellence Monsieur Jovenel Moïse, il a été décidé que **la RN3 ne passera plus à travers le Parc mais plutôt par la Grande Rivière du Nord**. Des démarches sont en cours pour trouver une partie du fonds via le Bureau de l'Ordonnateur National (BON) et l'Union Européenne. Toutefois, le Ministre NADER n'a pas hésité à exposer ses préoccupations, compte tenu de la responsabilité de l'Etat à satisfaire les revendications de la population de Dondon qui sollicite la construction de la route. L'Etat doit surtout éviter d'avoir des troubles sociaux suite à cette décision, conclut-il.

10. Le Président du Comité Interministériel de Gestion se réjouit de cette solution trouvée à l'amiable pour éviter la traversée de la RN3 dans le parc.

11- Le Ministre Abner SEPTEMBRE souhaite des mesures de mitigation. Il explique que le nouveau méga Centre de Germoplasme, situé dans le nord à Grand-Pré, commune de Quartier Morin, pour améliorer la couverture forestière et fruitière et qui représente un fort dispositif dans la stratégie décennale 2021-2030, pourrait véhiculer des solutions à cet écosystème pour ne pas déranger le parc. Cette stratégie permettra au MdE de lutter contre la désertification, et de combattre la coupe effrénée des arbres dans le parc. Ce Centre qui sert également d'espace de formations pourra aussi accueillir des jeunes du Nord en techniques agricoles et valorisation des ordures pour l'AGP.

12- Le Ministre HENRIQUEZ dit prendre bonne note de cette proposition qui représente une source vitale pour le développement durable du parc.

13- M. Louis Gonzague DAY, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, se dit satisfait de cette première réunion. Il promet de réagir à la prochaine rencontre du CIG, après avoir bien pris connaissance des documents y relatifs.

14- Le Ministre HENRIQUEZ conclut la réunion de la manière suivante :

- a. Il note l'urgence pour l'Etat haïtien de relever les nouveaux défis auxquels il est confronté quant à la gestion du parc et saisir les opportunités tout en développant son engagement avec les partenaires techniques et financiers ;
- b. Souhaite l'engagement des membres du CIG à coopérer à la poursuite du processus de réflexion sur la problématique de gestion du parc ;
- c. Accueille favorablement la décision du Ministre des TPTC de contourner la traversée du parc concernant la RN3 ;
- d. Note que l'avant-projet de la feuille de route constitue une base importante de discussions pour l'engagement du gouvernement dans la gestion du parc, reconnaissant qu'un travail supplémentaire est nécessaire afin que chaque ministère impliqué établisse des priorités pour définir un budget et développer une mise en œuvre efficace de la feuille de route ;
- e. Recommande l'organisation de réunions du CIG de manière régulière, une fois par mois, au besoin ;
- f. Demande à l'Agent de Liaison de compiler tous les documents essentiels (arrêté, conventions, rapports, feuille de route, calendrier de validation du plan de gestion, etc.) afin de les transmettre aux membres du CIG.

La réunion prend fin à 11hres 40 AM.



Annexe 3

LISTE

INSTITUTIONS, PARTENAIRES ET PERSONNALITÉS IMPLIQUÉS

<i>Institutions</i>	<i>Nom du contact</i>	<i>Fonction</i>
	Luc Thelus	Directeur Exécutif
	Fontescony Joseph	Représentant du MdE
	Marc-Donald Vincent	Responsable Logistique
	Dwoling Achille	Directeur-Adjoint ISPAN
AGP	Olange Pierre	Gestionnaire
	Youdeline Garçon	Assistante administrative
	Alexandra Ortiz	Chargée de projet PAST Consultante Spécialiste Senior en Héritage Culturel et Développement urbain /Co-chargée du projet
BM	Joan Fomi	
	Alex Pio	Spécialiste en Tourisme
BRH	Georges Henri	Vice-Gouverneur
CIAT	Michèle Oriol	Directrice Exécutive
	Elsoit Colas	Directeur Technique
ISPAN	Eddy Lubin	Conseiller ISPAN
	Pradel Henriquez	Ministre
MCC	Jean Camy Depas	Directeur Général
	Abner Septembre	Ministre
MdE	Jean tel Joseph	ANAP Coordonnateur Général adjoint de l'Unité Centrale de Gestion des Partenariats Privé- Public
	Jean Mary M. Georges Jr.	
MEF	Jean Erick Belinette	Coordonnateur de la cellule PPP
	Myriam Jean	Ministre
MT	Darius Jeliel	Point focal
Palais National	Jean Michel Lapin	Conseiller Spécial
Secrétariat du CIG	Patrick Durandis	Secrétaire permanent Ex-consultante UNESCO / plan de gestion du PNH-CSSR
	Marie Christine Stephenson	
UNESCO	Laurence Durand	Coordonnatrice du Programme culture
	Jean Gary Denis	Spécialiste senior en communication sociale
UTE	Pierre-Michel Joassaint	Directeur Exécutif
	Dorphy Leonard	Coordonnateur projet PAST

Annexe 4

Liste des documents consultés

- Appui au développement d'un cadre de gestion du Parc National Historique. Assistance technique au Ministère du Tourisme de la République d'Haïti, financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) cadre de gestion PNH, Fritz JEAN, 2011
- Argumentaire Unesco CORRECTIONS Daniel ELIE.
- Arrêté du 2 août 2012 portant création du Comité de Gestion du PNH, Le MONITEUR
- Charte Internationale du Tourisme Culturel, (La gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif, 1999), ICOMOS, ISPAN
- Colloque international, patrimoine, tourisme culturel et développement durable en Haïti, Enjeux et perspectives d'avenir, Sous la présidence d'honneur de La très honorable Michaëlle Jean, Envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti, Du 10 au 13 novembre 2011, Hôtel Karibe, Port-au-Prince, Haïti.
- Gérer le patrimoine mondial de l'UNESCO, 2014, UNESCO, COMOS et UICN
- Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées, UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)
- Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial, Bernard M. Feilden et Jukka Jokilehto, ICCROM, 1996
- ISPAN, Bulletin de l'ISPAN, No 8, 1er janvier 2010
- ISPAN, Bulletin de l'ISPAN, No 11, 1er avril 2010
- Mécanismes de mise en place d'une structure/Équipe de Gestion du Parc National Historique- Citadelle Sans Souci Ramiers (PNH-CSSR) en Haïti, Mabaye Dia.
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, (MPCE), BUREAU DE MONÉTISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (BM-PAD) Accord de Don IDA : H-213-0-HA, Projet de Transport et de Développement Territorial, Composante II : Planification Territoriale Participative, Plan de Développement Micro régional, CADRE STRATÉGIQUE D'INTERVENTION, Microrégion : Dondon-Saint Raphaël, Préparé par le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI).
- Parc National Historique Cadre Légal, 2009.
- PARC NATIONAL HISTORIQUE, CITADELLE, SANS-SOUCI, RAMIERS, ETAT DE CONSERVATION, Rapport préparé par la Direction Générale de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National, Ministère de la Culture et de la Communication, Mars 2010.
- Principes Directeurs pour l'Aménagement du Parc National Historique, Yves Renard, 1983.
- RAPPORT D'INVENTAIRE DES RESSOURCES TOURISTIQUES du Nord et du Nord-Est ; Projet d'appui au développement touristique de la région Nord d'Haïti (ATN/ME-12283-HA).
- RAPPORT D'INVENTAIRE DES RESSOURCES TOURISTIQUES, MINISTÈRE DU TOURISME, HAÏTI.
- Rapport périodique : un manuel à l'usage des gestionnaires de sites, 2018-2024, UNESCO
- Unesco, Convention concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel 16 nov. 1972.
- Unesco, textes normatifs, recommandation concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel 16 nov. 1972.

L'Autorité de Gestion du PNH-CSSR
Une structure opérationnelle, dynamique, durable et autonome
Au service de la nation haïtienne et de l'humanité !





FEUILLE DE ROUTE

*POUR LA MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE DE GESTION
PERMANENTE DU PARC NATIONAL HISTORIQUE –
CITADELLE, SANS-SOUCI, RAMIERS (PNH-CSSR)
VERSION FINALE*